



HAL
open science

Les épîtres de requête de Clément Marot

Ellen Delvallée

► **To cite this version:**

Ellen Delvallée. Les épîtres de requête de Clément Marot. Cécile Lignereux. Les rituels épistolaires (XVIe-XVIIIe siècles), Classiques Garnier, pp.195-212, 2023. hal-04261459

HAL Id: hal-04261459

<https://hal.science/hal-04261459>

Submitted on 27 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les épîtres de requête de Clément Marot

Les épîtres de requête de Clément Marot font partie de ses pièces les plus brillantes, les plus étudiées, qu'il s'agisse de la « Petite epistre au Roy », de l'épître « A son Amy Lyon » ou de celle du valet de Gascogne. Ces poèmes font surtout l'objet de lectures visant à éclairer la biographie du poète : ses rapports avec le roi et la cour, ses amitiés, ses finances ou encore ses démêlés avec la justice. Plus rares sont les études s'attachant à la technique épistolaire du poète¹. Pourtant, il est certain que Marot, qui fut page au service de notaires et secrétaires du roi, avant d'entrer au service de Marguerite d'Angoulême puis de François I^{er}, était formé à la rédaction de lettres en tous genres². Puisque les épîtres de requête que nous traitons furent de réelles demandes de la part du poète – le plus souvent couronnées de succès – il semble possible, sinon nécessaire, de relire ces pièces comme des compositions nourries de l'enseignement épistolaire du début du XVI^e siècle.

L'objectif de cette étude sera donc de définir la rhétorique épistolaire de Marot dans le genre de la *petitio*. En particulier, parce que la réflexion épistolographique évolue rapidement au début du XVI^e siècle sous l'impulsion des savants humanistes, nous chercherons à situer la pratique épistolaire du poète parmi les débats et renouvellements de son temps.

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes arrêtés sur deux traités parus au moment où Marot écrivait ses premières épîtres et qui représentent en quelque sorte les deux versants de la rhétorique épistolaire du début du XVI^e siècle. Il s'agit d'une part du *Grant et vray art de pleine rhétorique* de Fabri (qui comprend deux chapitres sur les lettres) et d'autre part du *De conscribendis epistolis* d'Érasme. Le premier traité se présente comme la synthèse de manuels épistolaires médiévaux jusqu'au XV^e siècle ; tandis que le second est précisément la critique de ces manuels trop formels, qui perdent de vue le rapport entre les personnes qui se joue dans l'échange de lettres³.

Nous nous efforcerons donc d'évaluer ce que Marot doit à l'une ou à l'autre de ces réflexions sur la rhétorique épistolaire, dans le cadre précis des épîtres de requête. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous allons relever et expliquer les points essentiels de l'opposition entre Fabri et Érasme sur la lettre de demande pour, dans un second temps, montrer que la pratique marotique de la *petitio* se situe au croisement de ces traditions, empruntant à chacun les éléments qui forment sa poétique singulière.

Dans les traités de Fabri et d'Érasme, les paragraphes sur la lettre de requête concentrent à la fois les enjeux de la définition d'une lettre et des enjeux spécifiques à la *petitio*. Dans notre présentation des deux traités, ne seront développés que les aspects qui permettent d'éclairer la pratique de Marot.

Le Grant et vray art de pleine rhétorique de Fabri est en quelque sorte un état des lieux épistolographique au début du XVI^e siècle. Paru en 1521, mais rédigé à la fin du siècle précédent, ce traité se rapproche des *dictatores* médiévaux et compile plusieurs sources

¹ Citons toutefois l'article « Rhétorique de l'épître marotique » de M. Huchon, dans *Clément Marot et l'Adolescence Clémentine*, éd. Chr. Martineau-Géniès, Association des Publications de la Faculté des Lettres de Nice, Paris, CID diffusion, 1997, p. 39-57.

² Sur la formation de Marot, voir G. Berthon, *L'Intention du poète - Clément Marot « auteur »*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 45-66.

³ Sur cette évolution, voir L. Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003, ainsi que sa communication dans le présent ouvrage.

italiennes du XV^e siècle⁴. Il connaît cinq rééditions entre 1521 et 1544, quoique ce succès de librairie s'explique moins par l'intérêt pour les chapitres consacrés à l'art épistolaire que pour la partie d'art poétique⁵. Fabri procède par divisions successives pour classer et expliquer le fonctionnement d'une lettre⁶. Ainsi les épîtres peuvent-elles tout d'abord être adressées « a plus grant que soy, ou egal, ou moindre⁷ », avec tous les protocoles de présentation, de style et de lexicologie que cela implique pour manifester dans la lettre la conscience de ces relations de pouvoir. Le registre de l'épître dépend aussi de son contenu. Il existe trois sortes de lettres :

Epistre de doctrine est celle qui de toutes choses enseigne les absens. Epistre de ieu, qui par ioyeux, long et familier langaige l'en rescript des choses familières et domestiques aux absens. Epistre de grauité, c'est quant de graue et pesante matière, tant morale que ciuile, l'en rescript aux absens⁸.

À ces trois sortes de lettres correspondent trois styles de langue : élevé, moyen ou bas. Cette tripartition classique est toutefois lissée d'une part par la recommandation générale de clarté et de brièveté (en particulier dans le cas des narrations⁹, domaine de prédilection de la virtuosité marotique) et d'autre part par la valorisation d'un langage « commun et familier¹⁰ », ou « humble », qui, dans le cadre de la lettre de requête, se double d'une utilité argumentative « car de tant plus se condescent l'homme a accorder ce que on luy demande ou se contente de ce qu'il a donné, de tant que il veoit que humilité parle¹¹ ». Les différents sujets et niveaux de langage, relatifs à des degrés de dignité de la lettre, ne sauraient donc être croisés ou mélangés, sinon dans ce que Fabri appelle les « lettres mixtes ». Mais même dans ce cas, la hiérarchie entre « ieu » et « grauité » est conservée par l'ordre des parties :

En la premiere, l'en dict ioyeusement la mocquerie ou la risee que l'en veult faire de soy, l'honneur tousiours gardé, pour inciter a plaisir celuy a qui l'en rescript.

En la seconde, l'en doibt laisser a se iouer et parler d'aultre matiere ou d'icelle serieusement, affin que de trop iouer l'en ne soyons reputez bateleurs¹² [...].

Le « ieu » fait office d'entrée en matière, de plaisante *captatio benevolentiae*, avant que l'épître n'aborde le sujet sérieux qui justifie son écriture. On sera donc attentif au traitement de cette frontière entre « ieu » et « grauité » chez Marot.

Ces remarques générales sur les types de lettres permettant de comprendre les attendus relatifs au niveau de langage par rapport au destinataire et au contenu, examinons maintenant plus précisément les parties qui composent une épître de requête. Dans une

⁴ Les chapitres concernant les épîtres sont une traduction du *Modus epistolandi* de Francesco Negro, paru à Venise en 1488. Sur la diffusion européenne de ce traité, voir la communication de Chr. Panzera dans le présent ouvrage. Pour notre étude, nous avons retenu la traduction de Fabri dans la mesure où sa parution, au début de la carrière de Marot et un an avant le traité d'Érasme, nous a semblé révélatrice des tensions sur la pratique épistolaire dont le poète est le témoin privilégié.

⁵ Nous remercions Cl. La Charité à qui nous devons ces explications.

⁶ Nous employons ici indifféremment les termes de « lettre » ou d'« épître » car les critères de distinction varient selon les épistolographes.

⁷ P. Le Fèvre, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, éd. A. Héron, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Rouen, 1889-1890], p. 194.

⁸ *Ibid.*, p. 198.

⁹ « [...] se narration y est qui souuent y eschiet, elle doibt estre briefue, clere de termes communs, sans longues clauses, ne parentheses » (*ibid.*, p. 206).

¹⁰ « Et soyez certains que le plus beau langaige qui soit, c'est le commun et familier qui n'est de haultz termes trop scabreux et escumez du latin, ou de bas termes barbares, ou ne sont congneuz que en vng lieu » (*ibid.*, p. 205).

¹¹ *Ibid.*, p. 214.

¹² *Ibid.*, p. 276.

demande portant sur une chose « incorporelle », « comme doctrine, conseil, etc. », elles sont au nombre de quatre :

En la premiere [partie], il fault demonstrer comme celui a qui on demande, a puissance de donner ce que on luy veult demander, affin que il ne se puisse excuser par impossibilité.

Secondement, demonstrer la demande estre iuste et honneste, affin que il ne s'excuse que il le feroit volontiers, se la demande estoit iuste.

Tiercement faire sa demande, en declarant la maniere de l'obtenir estre facile.

En la quarte, promettre or ou argent ou certaine chose ou perpetuel service¹³.

Comme dans toute lettre, l'ordre de ces parties peut varier, et certaines peuvent même être sous entendues¹⁴. Fabri distingue en outre les demandes « incorporelle(s) » des « corporelle(s) », qui comprennent toute forme de don matériel à commencer par celui d'argent. Ce deuxième type de demande se fait également en quatre temps : les mêmes, à la différence que le rhétoricien insiste beaucoup plus sur les causes de la demande. Il faut en effet louer son destinataire « de sa liberalité et principalement de la puissance et auctorité qu'il a sur la chose que l'en luy veult demander », il faut « demonstre(r) sa requête estre honneste et necessairement estre necessaire [*sic.*], sans laquelle a grande difficulté l'en peut parvenir à ses fins », enfin, il faut surenchérir sur la facilité d'accorder la demande « en desclarant que, non tant seulement en semblable chose, mais en plus grande, sa largesse [du destinataire] se demonstre tous les iours¹⁵ ». En d'autres termes, il faut bien plus justifier la demande, ce qui sous-entend qu'elle n'est pas forcément légitime. Ici, on comprend que la distinction entre demande de chose immatérielle et matérielle ne correspond pas tant à ce qui est demandé qu'à la nature plus ou moins « honneste », « ou obscure ou douteuse¹⁶ » de la requête. Ces termes, que Fabri employait pour qualifier divers types de lettres dans son chapitre introductif, permettent de saisir l'importante différence entre les deux types de demande, dont résulte la lourdeur du dispositif argumentatif qu'il faudra déployer :

Car, se la chose est honneste de soy, il y faut pou de suasion ; si elle est douteuse ou obscure, il y fault plus longue declaration [...] ; sy elle est merueilleuse ou laide ou deshonneste, il y fault de plus grans remedes¹⁷.

Ainsi les demandes immatérielles, de conseil par exemple, ne nécessiteront pas une vaste argumentation, tandis que les demandes matérielles, comme par exemple celles d'argent, devront être plus longuement justifiées. Il faudra donc déterminer quels « remèdes » Marot emploie et s'ils sont en adéquation avec les recommandations d'arguments, de sujet et de registre de langue faites par Fabri.

Un an après *Le Grant et vray art de pleine rhetorique* de Fabri paraît l'*Opus de conscribendis epistolis*, en 1522. Érasme y exprime sa critique des *artes dictaminis* médiévaux et des traités épistolaires contemporains qui en reconduisent le formalisme excessif. Luc Vaillancourt, dans son étude sur *La lettre familière au XVI^e siècle*, indique qu'« il s'agit sans conteste du

¹³ *Ibid.*, p. 214.

¹⁴ « Toute epistre est partie en trois, comme ung argument qui est de maieur, mineur et de conclusion, que les orateurs disent la cause, l'intention et la consequence. [...] Lesquelles trois parties sont tousiours *explicite vel implicite* en toutes lettres ; mais est bien a considerer la maniere de les coucher, car il n'est pas tousiours besoing de dire la cause pourquoy on rescript, mais il est tousiours mestier d'escripre l'intention et la conclusion qui deppend des deux premieres, laquelle doit estre fort suasive ou dissuasive. / L'en met qui veult la cause deuant, puis l'intention et puis le consequent, comme il est dict, ou l'en met l'intention deuant, puis la cause et la conclusion aprez et aulcunefoys la conclusion la premiere, puis la cause et l'intention après. » (*Ibid.*, p. 199.)

¹⁵ *Ibid.*, p. 218.

¹⁶ *Ibid.*, p. 205.

¹⁷ *Ibid.*, p. 205-206.

manuel d'épistolographie le plus lu, réédité et imité de tout le XVI^e siècle [...]. [II] devint l'ouvrage de référence de plusieurs générations d'épistoliers¹⁸ ». C'est dire l'intérêt qu'il peut représenter dans la lecture des épîtres de Marot. Pour Érasme, il existe une infinie variété de lettres en fonction de la situation de communication, qu'il nomme *decorum*. Cela l'empêche de procéder comme Fabri à des classifications systématiques. Cette diversité ou *varietas* se retrouve à l'échelle de la lettre de demande :

*Primum, quoniam varia est natura rerum quas petimus ; et magna est varietas personarum quae rogant, aut rogantur, oportet et petendi rationem esse variam*¹⁹.

« D'abord, puisqu'est variée la nature des choses que nous demandons, et qu'est grande la diversité des personnes qui demandent, ou à qui on demande, il faut aussi que les méthodes pour demander soient variées. »

Le contenu de la lettre ne saurait être décrit ou programmé, car il est dépendant de plusieurs variables : le destinataire, l'occasion, la chose demandée et enfin l'épistolier. Pour Érasme, cette attention au *decorum* est au fondement de l'écriture épistolaire et doit guider la composition, le choix des arguments ou encore le ton de la lettre. C'est pourquoi le chapitre sur l'épître de requête ressemble plus à une liste de conseils variés suivis d'exemples qu'à un traité en bonne et due forme. Essayons néanmoins de comprendre l'ordre de ces conseils et examinons en quoi ils s'opposent au systématisme de Fabri.

Tout d'abord, Érasme évacue la question des parties de la lettre de requête en renvoyant à un commentaire de Servius de l'*Énéïde* où sont également identifiées les quatre parties mentionnées par Fabri. Érasme démontre ensuite que souvent, cette composition ne tient guère. De la difficulté d'appliquer les quatre parties de Servius sur toute demande, Érasme conclut à la diversité des lettres de requête. Pourtant, il revient à une forme de classification lorsqu'il évoque deux grands types de demande :

*Sunt enim quaedam, quae fauorabiliter petimus a quouis, veluti consilium ; sunt quae pudore suffundunt rogantem, veluti quum petimus mutuum, aut rem parum honestam. Igitur in genere duplex erit petendi modus, rectus et obliquus*²⁰.

« En effet, il y a celles que nous demandons avec succès à n'importe qui, comme par exemple un conseil ; il y a celles qui submergent le demandeur de honte, comme par exemple quand nous demandons quelque emprunt, ou une chose peu honnête. Par conséquent les moyens de faire une demande seront en deux genres, direct et oblique. »

Érasme met au cœur de son développement sur la lettre de requête cette distinction entre demande honnête ou non (qui ne recoupe pas tout à fait celle de Fabri entre chose immatérielle et matérielle, et permettra notamment d'inclure dans les requêtes peu honnêtes les demandes de libération ou de retour d'exil de Marot). Cette classification, du reste très vaste, sert à introduire le développement sur les stratégies rhétoriques destinées à lever les obstacles moraux du destinataire dans le cas d'une demande oblique. Ainsi, contrairement à Fabri, Érasme se concentre beaucoup plus sur le contenu des arguments de la demande et sur leur adéquation au *decorum*.

Pour appuyer une demande peu honnête, Érasme commence par préconiser le recours à l'*amplificatio*, en proposant d'« exagérer » l'expression de la nécessité qui pousse à faire la

¹⁸ L. Vaillancourt, *op. cit.*, p. 155.

¹⁹ Érasme, *De conscribendis epistolis*, dans les *Opera*, éd. J.-Cl. Margolin, Amsterdam, North-Holland, 1971, I, t. 2, p. 465, l. 19-21.

²⁰ *Ibid.*, p. 465, l. 21-24.

demande²¹. Puis il évoque l'*insinuatio*, qui repose sur l'éloge des qualités du destinataire propres à lui faire accepter la demande de l'épistolier :

Post haec paulatim per cuniculos ostendemus nobis non mediocrem spem porrigi ab insigni illius benignitate, qua solitus sit etiam ignotis et indignis opitulari, ob excimiam ingenii bonitatem, ad subleuandas omnium miserias propens²².

« Après cela peu à peu par des moyens détournés nous montrerons qu'un espoir non médiocre nous est offert par sa bienveillance remarquable, par laquelle il a l'habitude <dirons-nous> de secourir même des inconnus et des indignes, ce qui est dû à son exceptionnelle bonté d'âme, une âme qui est naturellement portée à alléger les misères de tout un chacun. »

Fabri ne recommandait pas autre chose dans la première des parties qui doivent composer l'épître de requête d'une chose « corporelle ». Toutefois Érasme rappelle plus clairement le rôle de cet éloge, insiste sur son contenu probatoire et sur son importance dans un contexte de demande peu honnête. En effet, outre sa fonction argumentative (il s'agit de prouver au destinataire que rien ne s'oppose à ce qu'il accède à la requête), cette *insinuatio* vise aussi à établir une relation de bienveillance partagée entre l'épistolier et le destinataire, notamment par le rappel de bienfaits passés. Elle aide à constituer l'*éthos* humble et reconnaissant de l'épistolier. Érasme insiste sur cet aspect dans ses exemples. Il revient aussi sur la dernière partie des épîtres de requête, qui concerne la rémunération. S'il reconduit les promesses de service présentes dans Fabri, il ajoute toute autre forme de bienfait ou d'attachement et évoque notamment l'idée d'une rétribution sous forme d'honneur²³.

Enfin, et ainsi se termine l'exposé théorique d'Érasme avant qu'il ne passe aux exemples, au nom de la singularité du *decorum* de chaque épître, l'épistolographe ne donne aucun conseil de registre de langue comme le faisait Fabri. En revanche, il prône l'usage de la plaisanterie à la place de la demande sérieuse, et non comme unique *captatio benevolentiae* :

Illud adiciam, non hic solum, verum etiam aliis in rebus aliquando plus valere iocum tempestiuum et aptum quam seriam petitionem²⁴.

« J'ajouterais cela, que non seulement ici, mais aussi dans d'autres affaires parfois, une plaisanterie opportune et appropriée vaut mieux qu'une demande sérieuse. »

Caractéristique de bien des épîtres de Marot, il conviendra donc de s'interroger sur le rôle précis que tient le ton plaisant dans la formulation de la requête.

Toutes ces remarques n'ayant pas la prétention d'expliquer exhaustivement la pensée de Fabri ou d'Érasme, mais seulement d'éclairer la rhétorique épistolaire de Marot dans le domaine de la *petitio*, il suffit que nous ayons montré ce qui oppose les deux épistolographes : une *elocutio* et une *dispositio* rigoureusement établies d'une part, l'attention aux subtilités du *decorum* d'autre part. Voyons à présent comment Marot se situe par rapport à ces recommandations épistolaires.

²¹ « *Primum exaggerantes, quanta nos circumstet necessitas, et quam magnum telum sit necessitas et inutilis pudor viro egenti [...]*. » (*Ibid.*, p. 466, l. 2-4 : « D'abord, en exagérant combien nous menacerait la nécessité, et quel grand coup serait la nécessité et combien serait inutile la honte à l'homme dans le besoin. »)

²² *Ibid.*, p. 466, l. 5-8.

²³ « [...] *si docebimus eam piam esse, iustam, honestam, nobis necessariam, illi facilem et honorificam.* » (*Ibid.* p. 466-467, l. 31-1 : « nous montrerons qu'elle [la requête] est pieuse, honnête, nécessaire pour nous, facile et honorable pour lui. »)

²⁴ *Ibid.*, p. 467, l. 10-11.

Dans son article intitulé « Marot and Fabri's Rhetoric of Letters²⁵ », John E. Clark a étudié ce que le poète devait au rhétoricien dans la composition de ses épîtres. Il examine en particulier la *dispositio* de certaines épîtres de requête de Marot et montre en quoi elle est conforme aux préceptes de Fabri. Par exemple, l'épître « Du Despourveu » comporte bien tous les lieux de l'épître de requête tels qu'ils sont définis par Fabri : elle commence par une *captatio benevolentiae* dans laquelle est louée la bienveillance de Marguerite (v. 1-8²⁶), puis une *narratio* explique la demande (v. 9-169), avant qu'elle ne soit explicitement formulée (v. 170-180), enfin la rémunération est évoquée par la promesse d'un service zélé (v. 181-195). Cette composition en quatre temps est également parfaitement respectée dans la « Petite epistre au Roy », les épîtres « Pour Pierre Vuyart », « Au Reverendissime Cardinal de Lorraine », « A ung sien amy sur ce propos », à la duchesse de Ferrare (composée à l'arrivée de Marot en Italie en avril 1535), « A Monsieur Pellisson » et « Au Roy. Pour la Bazoche ». Cette régularité témoigne de l'influence de la tradition épistolaire dont Fabri est le passeur. Dans les épîtres « A Bouchart » et « Marot prisonnier escript au Roy », la rémunération n'est pas formulée mais elle est sous-entendue : c'est la promesse de l'amitié d'une part, la possibilité d'accomplir son service de poète auprès du roi d'autre part. Fabri n'excluant pas la possibilité de sous-entendre un lieu de la requête qui serait assez évident, Marot ne s'écarte pas ainsi des recommandations de l'épistolographe. La grande majorité des épîtres de Marot respecte donc la *dispositio* présentée par Fabri, avec peu de souplesse. Les épîtres que Marot n'écrit pas en son nom (« Pour Pierre Vuyart » et « Au Roy. Pour la Bazoche ») sont d'ailleurs les plus rigides, comme si le faible investissement éthique de ces épîtres se traduisait par le refuge derrière les règles de l'art.

Font exception les pièces écrites par Marot lors de son exil italien de 1536 : deux épîtres « Au Roy », une « Au tresvertueux prince, François, Daulphin de France » et une « A la Roynne de Navarre ». En effet, dans chacune d'elles, la demande de retour est formulée plusieurs fois, précisée, nuancée... De même, le poète revient incessamment sur les justifications de sa requête et ses promesses de service. Examinons, à titre d'exemple significatif, l'épître « Au Roy, nouvellement sorty de maladie » : après une *captatio benevolentiae* faisant de la joie du rétablissement du roi le prétexte pour lui écrire (v. 1-16), Marot formule une première demande de grâce, humble et appuyée par un éloge du roi (v. 17-28). Il justifie cette demande en renvoyant aux médisants, ennemis communs de Marot et du roi (v. 29-37) : la création d'un ennemi commun était d'ailleurs une des stratégies que proposait Érasme dans le cas d'une demande oblique²⁷. Puis Marot formule une autre demande, celle de recevoir ses gages même outremer (v. 37-39), de façon à pouvoir poursuivre ses études et affiner une plume (v. 40-46) d'autant mieux préparée à le servir (v. 47-52) : c'est là la rémunération qu'il propose. Mais l'épître ne s'arrête pas là et Marot justifie une nouvelle fois sa demande de retour en France en protestant de sa bonne foi religieuse (v. 53-60) et en réitérant sa promesse de service (v. 61-66). Tous ces détours et retours sur les lieux de la *petitio* sont sans doute moins des entorses aux règles de composition recommandées par Fabri que leur aménagement dans le cadre d'une demande vraiment peu honnête, adressée à une personne *a priori* plutôt hostile, dans un contexte

²⁵ J. E. Clark, « Marot and Fabri's Rhetoric of letters », *Crossroads and Perspectives, French literature of the Renaissance : studies in honour of Victor E. Graham*, éd. C. M. Grisé et C. D. E. Tolton, Genève, Droz, 1986, p. 121-133.

²⁶ Toutes nos références renvoient à l'édition des *Œuvres poétiques* de Marot par G. Defaux (Paris, Bordas, « Classiques Garnier », 1990 et 1993, t. 1 et 2, désormais abrégés en *OP1* et *OP2*).

²⁷ « *A persona aduersariorum, si declarabimus nobis esse certamen cum iis quos is etiam odit, a quo praesidia poscimus.* » (*De Conscribendis Epistolis, op. cit.*, p. 466, l. 29-31 : « Argument tiré de la personne des adversaires : < dans cet argument *a persona* > nous déclarerons qu'il y a une rivalité entre nous et ceux que déteste aussi celui dont nous réclamons la protection. »)

(l'exil après l'affaire des placards contre la messe) où Marot a toutes les apparences d'un coupable. Parce que les contextes d'écriture sont variables, le poète manifeste un respect de l'esprit des règles plus que de leur lettre. Nous allons donc maintenant examiner ce que cette démarche attentive au *decorum* doit à Érasme, en particulier dans l'examen des relations que l'épistolier établit avec son destinataire.

Pour Fabri, les épîtres de requête de Marot, adressées à un supérieur, devraient témoigner d'un rigoureux respect de l'étiquette et posséder de justes marques de déférence : éloge du destinataire et humilité de l'épistolier notamment. Cette rhétorique est visible dans l'« Epistre du Despourveu » où elle est mise en scène à travers les allégories de Crainte et Bon Espoir. Parvenu à la cour de François I^{er}, Marot compose des épîtres au ton plus enlevé, voire qui se moquent des attendus de l'étiquette. L'épître du valet de Gascogne en est un exemple. Après avoir formulé une demande d'argent justifiée par le long et plaisant récit du vol commis par le valet et de la maladie qui frappe le poète, et après avoir promis un retour de service, Marot semble conclure :

Voilà le poinct principal de ma lettre.
Vous savez tout, il n'y fault plus rien mettre²⁸.

Toutefois, onze vers complètent cette épître, dans lesquels le poète compose, non sans ironie, mais sans irrespect, l'éloge grandiloquent attendu dans une épître de requête adressée au roi, dont voici quelques vers :

[...], ô Roy amoureux des neuf Muses,
Roy, en qui sont leurs sciences infuses,
Roy, plus que Mars, d'honneur environné,
Roy, le plus Roy, qui oncq fut couronné²⁹ [...].

L'interjection « ô Roy » et l'anaphore de ce titre, qui tourne à la tautologie (« le plus Roy ») élèvent ostensiblement et plaisamment le style. L'éloge en bonne et due forme du destinataire est bien présent dans cette requête, mais sa postposition à la demande proprement dite en fait un lieu gratuit, pour le plaisir de l'écriture et surtout de la connivence avec le destinataire³⁰. Cette pratique marquerait une certaine émancipation par rapport aux conventions de Fabri et rapprocherait alors Marot d'Érasme.

On aurait tort cependant d'interpréter ce jeu avec les marques de déférence comme le signe de la maturité poétique de Marot, à opposer au respect des pratiques archaïques et rigides véhiculées par Fabri en début de carrière poétique. Plusieurs faits en témoignent. Tout d'abord, dans l'« Epistre du Despourveu », Marot s'adresse pour la première fois à un destinataire féminin, deux critères éloignant, semble-t-il, la tentation de la familiarité. L'épître adressée à la duchesse de Ferrare, lorsque le poète arrive en Italie, montre aussi un vibrant éloge :

Toy, à qui rit ce beau pays sans cesse,

²⁸ *OP1*, p. 323, v. 119-120.

²⁹ *Ibid.*, v. 123-126.

³⁰ Pour une plus ample explication de cette épître, voir C. Noirot, « *Entre deux airs* ». *Style simple et ethos poétique chez Clément Marot et Joachim Du Bellay (1515-1560)*, Québec, Presses de l'Université de Laval, « La République des Lettres », 2011, p. 184-207. Cette recherche de connivence, dans toutes les épîtres de Marot, est ainsi rattachée à l'éthique d'Érasme, aux dépens de l'étiquette (p. 166-172) : nous n'irons pas jusque là. Marot n'oublie pas la déférence quand elle est nécessaire, et c'est plutôt la conscience de cette nécessité qui renvoie à Érasme et à sa notion fondamentale de *decorum*. On retrouve par ailleurs cet éloge final gratuit, une fois que tout est dit, dans un autre poème de requête de Marot : l'« Eglogue au Roy, sous les noms de Pan, & Robin ».

Toy, qui de race aymes toute vertu,
 Et qui en as le cueur tant bien vestu :
 Toy dessoubs qui florissent ces grans plaines,
 De biens & gens si couvertes, & plaines.
 Toy, qui leurs cueurs a sceu gagner tres bien,
 Toy, qui de Dieu reconnois tout ce bien³¹.

Non ironique, cet éloge ne sert pas non plus (comme le préconisait pourtant Érasme) d'argument pour justifier la bonne adresse de la requête : c'est le rappel de l'accueil du père de Marot par la mère de la duchesse qui a cette fonction³². Schématiquement, on peut dire qu'on est ici de nouveau du côté de Fabri. C'est ce qu'illustre également l'humiliation de Marot devant la grandeur du Cardinal de Lorraine, dans l'épître de 1527 où il réclame d'être couché sur les états du roi afin de percevoir son salaire. Il y emprunte le langage « commun et familier » prôné par Fabri, en inventant par exemple un proverbe – « [...] car petite Clochette / A beau branler avant que ung hault son jecte » – et en jouant de l'antonomase sur le nom de « Marot », faisant de lui un maraud, un coquin³³.

Plus révélatrice du traitement de l'étiquette, entre inflexible déférence préconisée par Fabri et familiarité érasmiennne, est l'étude des épîtres du poète en exil sollicitant l'autorisation de revenir à la cour de France. En effet, en même temps qu'il écrit à ce sujet au roi, Marot s'adresse aussi au Dauphin et à Marguerite, afin qu'ils intercèdent auprès de François I^{er} en sa faveur. D'emblée, c'est dire que la familiarité entre le poète et le roi n'est plus, et que la demande de Marot, très grande et relevant de la catégorie « peu honnête », nécessite de mobiliser toutes les stratégies persuasives possibles. Dans l'épître « Au Roy », Marot s'humilie devant un monarque qu'il ne loue plus avec une grandiloquence amusée :

J'espereray quand tu le deffendrois.
 Il est bien vray qu'ailleurs, en tous endroits,
 T'obeiray, mais en cestuy seul poinct
 En hazard suys de ne t'obeir point :
 Et ne m'en fault (soit bien, soit mal) reprendre.
 A ta bonté seulement s'en fault prendre³⁴ [...].

Cette attitude relève autant de la déférence prônée par Fabri que de la douloureuse conscience que la familiarité avec le roi, dans ces circonstances, n'est plus possible³⁵. Le poète montre ainsi sa sensibilité non pas à l'étiquette, mais au *decorum*. C'est d'autant plus évident qu'au moment de s'adresser au Dauphin François, Marot retrouve le ton badin qui lui est caractéristique. Multipliant les traits d'humour, il demande ainsi à son destinataire de parler au roi afin d'obtenir « le petit saufconduit » :

De demy an, qui la bride me lasche,
 Ou de six moys, si demy an lui fasche³⁶.

³¹ OP2, p. 77-78, v. 28-34.

³² « Et que jadis fut serviteur mon pere / De ta mere Anne, en son regne prospere » (*ibid.*, v. 13-14).

³³ OP1, p. 318, v. 1-16.

³⁴ OP2, p. 115, v. 167-172.

³⁵ Defaux, dans ses notes (*ibid.*, p. 889 *sq.*), montre en quoi cette épître est pour une large part une réécriture d'Ovide, autre poète exilé. Il voit dans l'abandon du ton familier de Marot le signe d'une évolution littéraire conduisant le poète à écrire dans des grands genres. Nous pensons qu'il s'agit aussi du reflet des contraintes de l'*aptum* : Marot n'est pas en position d'être familier, singulier, mais il cherche au contraire à rentrer dans la norme rhétorique et poétique, montrant ainsi qu'il est prêt à se conformer à la norme courtisane et religieuse.

³⁶ *Ibid.*, p. 117, v. 22-24.

Marot espère ainsi que le jeune Dauphin, qui n'est pas directement concerné par l'affaire, sera interpellé par ces plaisanteries. Enfin, réitérant cette demande d'intercession auprès de Marguerite, il use de références littéraires et d'une vaste métaphore cynégétique³⁷ propres à persuader cette femme de lettres.

L'étude du ton des épîtres et des marques de respect plus ou moins abondantes que Marot formule lorsqu'il adresse sa demande à un supérieur manifeste sa souplesse à l'égard des préconisations de Fabri. Cette variabilité ne trahit pas l'audace de Marot mais au contraire sa grande sensibilité aux circonstances de l'épître, au *decorum*, notion chère à Érasme. Conformément au *De conscribendis epistolis*, l'éloge respectueux devient la preuve de la facilité d'accorder la demande, car le destinataire est puissant. Mais il peut également servir à réveiller une bienveillance qui ne demande pas d'autre justification pour accorder la demande. C'est cet aspect que nous allons maintenant examiner pour évaluer l'influence érasmienne sur les épîtres marotiques.

Fabri comme Érasme s'accordent pour distinguer les requêtes honnêtes de celles qui ne le sont pas. Si Fabri propose toutes sortes d'arguments pour surmonter cette seconde difficulté, qui consistent essentiellement à surenchérir dans la justification de la demande et de sa nécessité pour l'épistolier, Érasme renvoie quant à lui à des stratégies d'ensemble. La première est l'exploitation de la bienveillance entre épistoliers. Ainsi, le rappel des bienfaits passés constitue l'argument essentiel de l'épître de Marot exilé à Marguerite pour solliciter son intercession auprès du roi :

A qui diray ma douleur ordinaire,
Synon à toy, Princesse debonnaire,
Qui m'a nourry, & souvent secouru,
Avant qu'avoir devers toy recouru³⁸ ?

En rappelant ces marques de bienveillance, le poète s'efforce d'établir un lien fort entre le sollicitateur et le sollicité, qui justifiera la demande. Cet argument est plus présent encore dans l'épître à Bouchart, écrite par Marot alors qu'il est emprisonné pour avoir mangé le lard en carême. Marot se défend contre les accusations d'hérésie et demande au docteur en théologie de le faire libérer. Or Defaux remarque très justement que les protestations d'orthodoxie religieuse de Marot sont formulées de telle sorte qu'elles peuvent aussi bien s'appliquer à un « luthérien » qu'à un « papiste » vaincu³⁹. Bouchart pouvait sans doute tirer les mêmes conclusions de la défense de Marot, aussi le poète fait-il reposer sa demande de libération surtout sur l'amitié qui lie les deux hommes :

[...] Qui t'a induict à faire
Emprisonner depuis six jours en ça
Ung tien amy, qui onc ne t'offensa ?
[...]
A tant me tais, cher Seigneur nostre Maistre,
Te suppliant, à ce coup amy m'estre⁴⁰.

Le début et la fin du poème, ainsi rapprochés, mettent en valeur l'emploi du mot « amy ». Dans sa demande de libération, Marot déplace ainsi le problème religieux pour l'assimiler à

³⁷ *Ibid.*, p. 120-121, v. 45-84.

³⁸ *Ibid.*, p. 199, v. 5-8.

³⁹ *OP1*, notes p. 474-475.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 92-93, v. 2-4 et 33-34.

un différend personnel qu'il ne s'explique pas, mais qui est moins lourd de conséquences, rendant la requête plus facile à accorder.

Une autre stratégie pour accomplir efficacement une demande qui n'est pas toujours honnête consiste à recourir à la plaisanterie opportune. Contrairement à Fabri qui en faisait une introduction à la demande sérieuse, Érasme indique qu'elle peut occuper tout l'espace de la requête. On a vu que l'épître d'exil adressée au Dauphin en constituait un exemple. Plus tôt dans la carrière du poète, il faut rappeler la « Petite epistre au Roy », dont le caractère plaisant repose sur la virtuosité des rimes équivoquées fondées précisément sur les dérivés du mot « rime ». C'est aussi dans le cadre de cette théorie épistolaire que peuvent se comprendre les *narrationes* facétieuses de Marot qui raconte au roi de façon pittoresque et naïve ses malheurs. Développées au-delà des impératifs de brièveté de Fabri, ces *narrationes* non seulement appuient des demandes en mettant en scène un poète malheureux, mais elles justifient voire masquent des requêtes qui seraient autrement suspectes. Il en va ainsi de la demande de libération de Marot en 1527, accusé d'avoir aidé un prisonnier à s'échapper. Le poète se défend ainsi :

[...] Car pourquoy, & comment
Eussé je peu ung aultre recourir,
Quand je n'ay sceu moymesmes secourir⁴¹ ?

L'aspect fallacieux des arguments de Marot est masqué par son humour. La longue *narratio* mettant en scène le valet de Gascogne détroussant le pauvre poète endormi – mais qui pourtant raconte la scène comme s'il avait tout vu – est un autre exemple de plaisanterie opportune qui se verra récompensée par le roi. La fable du lion et du rat au cœur de l'épître « A son Amy Lyon » sert en revanche moins à justifier la demande d'aide de Marot (Léon Jamet est son ami et partage certainement ses convictions religieuses) qu'à réfléchir sur le thème de la rémunération. Le poète-rat ne peut en effet, depuis sa basse condition, promettre ni service ni argent, mais sa fable démontre qu'une rétribution n'est jamais exclue à l'avenir. L'art de la *narratio* plaisante, fondement de l'épître au point qu'elle prend le dessus sur la formulation de la requête, amène donc naturellement à évoquer son statut quant à la rémunération.

En effet, le thème de la rémunération est traité par Marot d'une façon qu'on peut en partie rattacher à Érasme, mais qui relève en même temps de la spécificité du métier de poète de cour. Sans surprise, Marot promet dans la majorité de ses épîtres de récompenser l'octroi de la demande par un service : la mise à disposition de sa plume. Cette rémunération topique prend toute sa valeur à mesure que la renommée de Marot s'accroît et alors que son statut de « prince des poètes » le suit même en exil. Ainsi, dans son épître au Dauphin François, Marot ne promet pas seulement d'écrire pour le prince, il lui fait voir l'honneur que celui-ci pourra tirer d'un tel service :

J'ay entrepris faire pour recompense
Ung œuvre exquis, si ma Muse s'enflamme,
Qui maulgré temps, maulgré fer, maulgré flamme,
Et maulgré mort, fera vivre sans fin
Le Roy François, & son noble Daulphin⁴².

⁴¹ *Ibid.*, p. 316, v. 24-26.

⁴² *OP2*, p. 118, v. 74-78.

La gloire de l'écriture poétique de Marot, qui ne peut que rejaillir sur le sujet de ses poèmes, devient une monnaie d'échange. Le thème de l'honneur évoqué par Érasme se teinte ainsi d'une nuance propre au travail de l'homme de plume renommé. En effet, tout au long de sa carrière, Marot a été sensible à la forme poétique de ses épîtres de requête, spécificité que n'envisagent pas les épistolographes. Or pour Marot l'épître en vers constitue, grâce au plaisir poétique qu'elle procure, une forme de rémunération anticipée. Nous ne faisons que mentionner cet aspect qui nous éloigne de Fabri et d'Érasme mais qui permet néanmoins de préciser la rhétorique épistolaire de Marot, qui, lorsqu'il compose ses demandes personnelles, n'en demeure pas moins poète. Cela est visible dès la « Petite Epistre au Roy » ou celle « Au Chancelier du Prat », dans lesquelles le plaisir des rimes équivoquées est la rémunération anticipée du bien que Marot demande⁴³. L'insertion des rondeaux et ballades dans l'« Epistre du Despouvé » peut être interprétée de la même façon, tout comme les *narrationes* plaisantes des épîtres au roi où Marot raconte comment il a été fait prisonnier ou comment il a été dérobé. Enfin, l'idée que la rémunération est constituée par l'épître de requête même est explicite dans la demande que Marot fait au cardinal de Lorraine pour le coucher sur les états du roi. En effet, si le poète s'adresse à ce haut fonctionnaire, c'est parce qu'il connaît en lui l'amateur de poésie qui saura goûter l'attention portée à la forme de la demande :

Mais d'où provient, que ma Plume se mesle
D'escire à vous ? ignore, ou presume elle ?
Non pour certain, motif en est Mercure :
Qui long temps a de me dire print cure,
Que vous estiez des bien Rymantz ayant⁴⁴ [...].

Le destinataire, à même d'apprécier le poème composé en son honneur, est déjà rétribué de la faveur qui lui est demandée. Pour non fictionnelle qu'elle soit, l'épître de requête chez Marot ne laisse pas d'être poétique, ce qui rend spécifique le traitement du lieu de la rémunération.

En conclusion, l'étude des épîtres de requête de Marot témoigne de la connaissance du poète des théories épistolaires de son époque. Formé aux *artes dictaminis* dont Fabri est le passeur, Marot compose ses épîtres en respectant rigoureusement les lieux et arguments attendus de la lettre de demande. Néanmoins, le poète montre une grande attention au *decorum*, principe fondamental de la pensée épistolaire érasmiennne au nom duquel il plie les lieux de la *petitio* pour les adapter à la situation, au destinataire et même à l'image de poète, victime ou plaisant, qu'il veut donner. Au tournant de la Renaissance, Marot, dans ses épîtres de requête non-fictionnelles, prend acte des évolutions de la réflexion épistolaire tout en préservant la singularité de sa poétique tournée vers le plaisir.

Ellen Delvallée
Université Grenoble Alpes

⁴³ Nous renvoyons à l'étude très complète que F. Cornilliat fait de ces poèmes et en particulier de l'utilisation de la rime équivoquée dans « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 323-338. C. Noirot (*op. cit.*, p. 343-345) commente aussi dans ce sens le rôle de l'équivoque dans l'épître « Au Chancelier du Prat ».

⁴⁴ *OP1*, p. 319, v. 55-59.